## ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2010

\_\_\_\_\_

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824) (Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° II - 419

présenté par M. Eckert

ARTICLE 94

I. – À l'alinéa 3, après le mot :

« institution »,

insérer le mot :

« nationale ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 8.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.